

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Communication Procurement Directorate/Direction de
l'approvisionnement en communication
360 Albert St. / 360, rue Albert
12th Floor / 12ième étage
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Au rythme du parc national des Mont	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P139-130572/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 5P139-13-0572	Date 2014-12-04
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$CX-027-66196	
File No. - N° de dossier cx027.5P139-130572	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-12-19	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buck(CX Div.), Daniel	Buyer Id - Id de l'acheteur cx027
Telephone No. - N° de téléphone (613) 998-8588 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 991-5870
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 001

Cette modification a pour but :

A) de répondre aux questions des soumissionnaires :

Question 1 : Dans les régions de Nunavik et de Nunatsiavut, les entreprises appartenant aux Inuit sont relativement petites par rapport à celles de leurs homologues du Sud. Dans cette optique et conformément à l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik (ARTIN) et à l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador (ARTIL), nous estimons que certains critères techniques obligatoires sont gonflés, notamment celui stipulant que la valeur totale du projet doit être d'au moins 100 000 \$. Cette exigence aura certainement pour effet de disqualifier immédiatement plusieurs entreprises appartenant aux Inuit établies dans les régions de Nunavik et du Labrador.

Conformément à la section 13.3.3 e) de l'ARTIN, le gouvernement du Canada doit éviter d'appliquer des exigences artificiellement gonflées et non essentielles à la réalisation du marché. Nous estimons que le critère exigeant que la valeur totale minimale du projet soit de 100 000 \$ est considérablement gonflé et empêchera les entreprises inuites qualifiées de Nunavik et du Labrador (Nunatsiavut) qui autrement pourraient présenter des soumissions concurrentielles dans le cadre de cet appel d'offres, à présenter des soumissions.

Réponse 1 : Le critère technique obligatoire énoncé à la section 4.1.1.1 (O.2) de la demande de soumissions constitue un point de référence approprié pour évaluer l'expérience d'un soumissionnaire des contrats de services de production audiovisuelle dont la portée est similaire au besoin décrit à l'annexe A – Énoncé des travaux. Cependant, après avoir examiné cette question, le Canada modifiera le critère technique obligatoire en O.2.1, afin de permettre qu'un seul des trois (3) projets présentés ait une valeur totale d'au moins 100 000 \$ (taxes applicables en sus). Les deux autres exemples seront évalués en fonction des critères d'évaluation énoncés, excluant le critère relatif à la valeur.

Question 2 : Dans la section 4.1.1.1 de la partie 4, nous nous interrogeons sur l'exigence obligatoire voulant que les extraits aient été produits après le 1^{er} janvier 2009. Notre seule expérience à cet égard était dans le cadre d'un documentaire télévisé que nous avons réalisé plusieurs années avant cette date. Je ne comprends pas pourquoi nous, ou tout autre producteur, devrions être disqualifiés pour cette raison. Est-il possible de modifier cette exigence ou, mieux encore, la supprimer?

Réponse 2 : Après avoir examiné ce critère obligatoire, le Canada a déterminé que les projets ayant commencé après le 1^{er} janvier 2004 étaient acceptables pour démontrer l'expérience du soumissionnaire.

Question 3 : Un projet ayant été réalisé et portant sur le territoire de la Baie James, dans le nord du Québec et qui portait sur la nation Cris peut-il être acceptable en remplacement du projet où la production portait sur les Inuits.

Réponse 3 : Non. À cause de la caractéristique unique de la culture Inuite, il est important que les soumissionnaires démontrent leur expérience avec cette culture.

B) d'apporter les changements suivants :

1) Partie 4, Procédures d'évaluation et méthode de sélection, section 4.1.1, Critères techniques obligatoires - O.2 Expérience de la société - Projets relatifs aux services de production audiovisuelle

Supprimer :

O.2 Expérience de la société – Projets relatifs aux services de production audiovisuelle

O.2.1 Le soumissionnaire doit décrire trois (3) projets de services de production audiovisuelle pour lesquels il a dû fournir, dans le cadre d'un contrat, des services de production audiovisuelle de portée similaire aux exigences décrites à l'annexe A de l'Énoncé des travaux.

Les projets de services de production audiovisuelle décrits doivent prouver l'expérience du soumissionnaire. Les projets dans le cadre desquels les travaux ont été réalisés par un (1) ou plusieurs soumissionnaires pour le compte d'une autre entreprise ne sont pas acceptés.

Au moins un (1) des projets présentés aux fins d'évaluation doit avoir été réalisé dans le cadre suivant:

- le client ou le public cible était inuit ou la production portait sur les Inuits.

Pour chaque projet présenté:

- la date de début du projet doit être postérieure au 1^{er} janvier 2009;
- le lieu du projet doit se trouver au Canada;
- la valeur totale du projet doit être d'au moins 100 000,00 \$ (sauf les taxes applicables);
- tous les services de production audiovisuelle suivants doivent avoir été fournis par le soumissionnaire dans le cadre du contrat : mise en place des traitements, création des scénarios-maquettes et des scénarios, montage des séquences filmées, montage de la piste sonore et mixage.

Remplacer par

O.2 Expérience de la société – Projets relatifs aux services de production audiovisuelle

O.2.1 Le soumissionnaire doit décrire trois (3) projets de services de production audiovisuelle pour lesquels il a dû fournir, dans le cadre d'un contrat, des services de production audiovisuelle de portée similaire aux exigences décrites à l'annexe A de l'Énoncé des travaux.

Les projets de services de production audiovisuelle décrits doivent prouver l'expérience du soumissionnaire. Les projets dans le cadre desquels les travaux ont été réalisés par un (1) ou plusieurs soumissionnaires pour le compte d'une autre entreprise ne sont pas acceptés.

Au moins un (1) des projets présentés aux fins d'évaluation doit avoir été réalisé dans le cadre suivant:

- le client ou le public cible était inuit ou la production portait sur les Inuits;
- la valeur totale du projet doit être d'au moins 100 000,00 \$ (sauf les taxes applicables);

Pour chaque projet présenté:

- la date de début du projet doit être postérieure au 1^{er} janvier 2004;
- le lieu du projet doit se trouver au Canada;
- la valeur totale du projet (sauf les taxes applicables);
- tous les services de production audiovisuelle suivants doivent avoir été fournis par le soumissionnaire dans le cadre du contrat: mise en place des traitements, création des scénarios-maquettes et des scénarios, montage des séquences filmées, montage de la piste sonore et mixage.

2) À l'annexe D, Grille d'Évaluation - O.2 2 Expérience de la société - Projets relatifs aux services de production audiovisuelle.

Supprimer :

Au moins un (1) des projets présentés aux fins d'évaluation doit avoir été réalisé dans le cadre suivant:

- le client ou le public cible était inuit ou la production portait sur les Inuits.

Remplacer par :

Au moins un (1) des projets présentés aux fins d'évaluation doit avoir été réalisé dans le cadre suivant:

- le client ou le public cible était inuit ou la production portait sur les Inuits;
- la valeur totale du projet doit être d'au moins 100 000,00 \$ (sauf les taxes applicables);

3) À l'annexe D, Grille d'Évaluation - O.2 2 Expérience de la société - Projets relatifs aux services de production audiovisuelle - exemple de projet n° 1, 2 et 3

Supprimer :

Pour chaque projet présenté:

- 1) la date de début du projet doit être postérieure au 1^{er} janvier 2009;
- 2) le lieu du projet doit se trouver au Canada;
- 3) la valeur totale du projet doit être d'au moins 100 000,00 \$ (sauf les taxes applicables);
- 4) tous les services de production audiovisuelle suivants doivent avoir été fournis par le soumissionnaire dans le cadre du contrat: mise en place des traitements, création des scénarios-maquettes et des scénarios, montage des séquences filmées, montage de la piste sonore et mixage.

Remplacer par :

Pour chaque projet présenté:

- 1) la date de début du projet doit être postérieure au 1^{er} janvier 2004;
- 2) le lieu du projet doit se trouver au Canada;
- 3) la valeur totale du projet (sauf les taxes applicables);
- 4) tous les services de production audiovisuelle suivants doivent avoir été fournis par le soumissionnaire dans le cadre du contrat : mise en place des traitements, création des scénarios-maquettes et des scénarios, montage des séquences filmées, montage de la piste sonore et mixage.

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P139-130572/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

cx027

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P139-13-0572

File No. - N° du dossier

cx0275P139-130572

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE PROPOSITION (DDP)
DEMEURENT INCHANGÉES.**